

# S.I.Vo.M. DE SERMAISES

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

membres en exercice : 10 – Présents : 9 – Absent : 1 – Procuration : 1 - Votants : 10

Le huit décembre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, le conseil syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Sermaises sous la présidence de Mme AUVRAY Chantal.

Date de convocation : 29 novembre 2021

Présents : Mme AUVRAY Chantal, déléguée de SERMAISES, Présidente – Mme PELLETIER Nadine, déléguée de ROUVRES-SAINT-JEAN, vice-présidente – M. BRÉCHEMIER José, délégué de PANNECIÈRES M. JEANNE Georges, délégué de MORVILLE-EN-BEAUCE – M. PIERQUIN José, délégué de THIGNONVILLE - M. HERVÉ Olivier, délégué de CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE – M. ALANIC Gilles, délégué d'INTVILLE-LA-GUÉTARD – Mme LÉAL Cati, déléguée de SERMAISES – M. BRUNEAU James, délégué suppléant de SERMAISES

Absent : M. CHENU Matthieu, délégué d'AUDEVILLE qui a donné procuration à M. BRÉCHEMIER José

Secrétaire de séance : M. JEANNE Georges

### OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU 17 JUILLET 2021

Les observations écrites de M. JEANNE seront insérées en fin de compte-rendu de la séance du 17 juillet 2021.

### I – SERVICE ANNEXE DE L'EAU – TARIF AU 01.01.2022

Sur proposition de la présidente,

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RECONDUISENT** le prix de vente du mètre cube à 0,70 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### II – BUDGET PRINCIPAL 2021 - VIREMENT DE CRÉDITS N° 2

Sur proposition de la présidente,

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTENT** les virements de crédits ci-dessous,

Article 6473	Allocation de chômage	+ 5 000
Article 60632	Petit équipement	- 2 000
Article 6817	Provisions	- 3 000

### III – INFORMATIQUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – ACQUISITION DU MATÉRIEL ET TRAVAUX D'INSTALLATION

Dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, GIP-RECIA recommande la proposition de la société MOTIV'SOLUTIONS de TOURS (37) pour un montant de **42 825,70 €** pour la fourniture, la pose du matériel informatique (ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux numériques...) et la formation des enseignantes ainsi que la proposition de la Sté PLT CONNECTIC pour les travaux de câblage pour un montant de 12 447,72 € H.T.

Madame le Présidente précise que la proposition a été validée par le conseiller au numérique de l'Éducation Nationale et par l'équipe enseignante de l'école élémentaire.

Elle rappelle qu'une subvention de 23 350 € est accordée par l'État dans le cadre du plan de relance numérique dans les écoles élémentaires et une subvention de 5 083 € dans le cadre de la DETR soit un total de 28 433 € et que les travaux de câblage seront remboursés par la C.C.D.P. déduction faite du montant de la subvention.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention de M. JEANNE Georges)

**RETIENNENT** le devis de la Sté MOTIV'SOLUTIONS pour le matériel numérique.

**RETIENNENT** le devis de la Sté PLT CONNECTIC pour les travaux de câblage.

**AUTORISENT** la Présidente à signer une convention avec la C.C.D.P. pour le remboursement des travaux de câblage.

#### **IV – SALLE DE L'ANCIENNE CANTINE – ACHAT DE MATÉRIEL**

Madame la Présidente rappelle que la C.C.D.P. a accepté la mise à disposition de la salle de l'ancienne cantine aux écoles. Les enseignantes de l'élémentaire souhaitent y organiser des activités sportives.

Elle présente un devis de la société SPORTERS de PITHIVIERS pour l'achat de matériel de gymnastique d'un montant de 3 135,00 €.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**NE DONNENT PAS SUITE** au devis de la Sté SPORTERS.

#### **V – TRAVAUX DE COMPLEMENT DES ANCIENS FORAGES DES COMMUNES**

Madame la Présidente présente le dossier de consultation des entreprises des travaux de comblement des anciens forages des communes réalisé par le bureau d'étude 3CE dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre. Elle rappelle que lors de la réunion du 17 juillet 2021, il avait été décidé de créer un groupement de commande pour le marché de ces travaux.

Les communes de THIGNONVILLE, AUDEVILLE, PANNECIÈRES, CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE et INTVILLE-LA-GUÉTARD confirment leur participation à ce groupement de commande.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à la majorité (M. JEANNE vote contre),

**APPROUVENT** le dossier de consultation des Entreprises.

**AUTORISENT** la Présidente à lancer l'appel d'offres pour les travaux.

**SOLLICITENT** auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une subvention au taux maximum.

#### **VI – AFFAIRES DIVERSES**